

Le 3 février 2015,

### INAMI : le « Marcourt à rebours » est lancé

**En snobant les auditions parlementaires prévues le 10 février prochain et en ne faisant pas aboutir le processus concertation annoncé avec le secteur, le Ministre Marcourt a encore appliqué sa « méthode » : SA décision, la discussion ensuite. En jeu, l'avenir de milliers d'étudiants en médecine.**

Les décisions fédérales de maintien du contingentement des numéros INAMI obligent les Communautés à organiser un filtre dans les études de médecine. Sans cela, tous les étudiants qui entreprennent les études de médecine n'auraient pas la possibilité d'exercer leur métier.

Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, annonçait ce jeudi 29 janvier sa préférence pour un concours en fin de première année des études de médecine.

Les EDH et les Jeunes CDH regrettent tout d'abord la méthode utilisée.

- Le Ministre n'a pas été au bout du second tour de **rencontres avec les acteurs** qu'il avait lui-même programmées ;
- Il n'a pas jugé utile, avant de prendre attitude, **d'attendre les auditions prévues le 10 février** prochain devant les députés du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur le fond, l'hypothèse de cette solution constitue un retour en arrière. Tout ça pour ça ! La sélection proposée a pour objectif de filtrer le nombre d'étudiants en fonction du nombre de numéros INAMI disponibles pour la promotion. Mais des raccourcis et zones d'ombres nous interpellent :

- Un **test différent entre les facultés entraînerait une concurrence** entre elles et des effets d'aubaine dans le choix des étudiants. Aucun critère probant ne permettrait par ailleurs de déterminer objectivement le nombre d'étudiants admis par faculté ;
- L'instauration d'un concours recrée **la problématique des « reçus-collés »**, ces étudiants ayant réussi leurs examens et non placés en ordre utile dans le cadre du concours. Une décision du Conseil d'Etat en 2008 a pourtant dénoncé cette conséquence. Aucune proposition faite cette semaine n'apporte de solution tenable juridiquement ;
- L'instauration d'un concours va instaurer dans cette première année d'études un état de **« guerre de tous contre tous »** puisque chacun devra défendre son accès à la suite de ses études « contre » les autres ;
- Un test en fin de première ne résoudra en rien **les conditions dans lesquelles sont donnés les cours de première année** : beaucoup trop d'étudiants dans des installations trop petites.

# COMMUNIQUE DE PRESSE

**Une alternative existe !** Plutôt qu’entraver l’égalité des chances et la liberté d’accès à l’enseignement par la mise en place d’un concours, nous proposons l’instauration d’un **examen contraignant à l’entrée des études de médecine**. Dans un contexte où des inégalités sont constatées au sein de l’enseignement secondaire, il est primordial que l’implémentation de cet examen d’entrée aille de pair avec la création de **cours de préparation durant la dernière année du secondaire et d’une éventuelle année de cours préparatoires**. Cette solution permettra d’assurer à tous les mêmes chances de réussite de l’examen, tout en limitant le nombre d’étudiants ayant accès aux études de médecine.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler nos demandes dans ce dossier :

- La publication rapide du cadastre dynamique affiné, tel qu’annoncé par la Ministre De Block, qui tient compte des nouvelles pratiques professionnelles, de la mobilité intra-européenne et de la féminisation de la profession ;
- La poursuite des efforts entrepris pour un enseignement secondaire plus égalitaire, notamment au travers du pacte d’excellence.

Enfin, aucune position actuelle ne tient compte de l’importance, d’une part de la répartition des numéros entre les spécialisations et, d’autre part, de l’orientation des jeunes étudiants vers des formations qui, aujourd’hui, sont en pénurie : la médecine générale, la gériatrie, l’urgentisme. Ce n’est qu’au prix de cette prise en compte globale et transversale que des solutions doivent être trouvées et non dans la précipitation et le dogmatisme.

Contacts presse :

Mathieu Morelle – Président des Jeunes cdH : 0472/32.14.20

Jérôme Bastin – Président des EDH : 0484/74.27.54